

Webinaire
Présentation de l'appel à projets mutualisé
"Seine-Saint-Denis insertion et compétences"
2026-2027

Direction de l'Insertion, de l' Emploi et de l' Economie Sociale et Solidaire
Direction de la Prévention et de l' Action Sociale

Les animateur.ices du webinaire

Bruno Henon
Chef de service

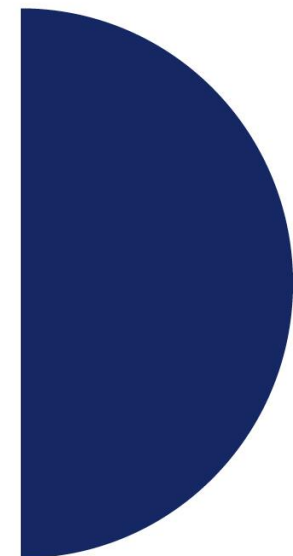
Service emploi et formation
Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de
l'Economie Sociale et Solidaire
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
bhenon@seinesaintdenis.fr

Sophie Gourion
Cheffe de bureau

Bureau Développement des Compétences
Service emploi et formation
Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de
l'Economie Sociale et Solidaire
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
sgourion@seinesaintdenis.fr

Lara Bakech
**Responsable des partenariats du Service social
départemental**

Bureau expertise sociale et partenariat
Service Social Départemental
Direction de la Prévention et de l'Action Sociale
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
lbakech@seinesaintdenis.fr



Bienvenue !



Nous sommes nombreux.ses, merci donc de couper vos micros.



Vous pouvez néanmoins poser vos questions tout au long de la présentation dans le chat (conversation instantanée)

Déroulé du Webinaire

- Contexte général de l'appel à projets
- Publics visés
- Présentation des différents volets
- Structures éligibles
- Ce que le Département attend d'une action SSDIC
- Critères de sélection
- Modalités financières
- Calendrier

Quizz

Quel est le nombre de structures subventionnées en 2025 au titre des appels à projets "Seine-Saint-Denis Compétences" et "Insertion sociale, Psychosociale et Socio-professionnelle"?

Réponse 1 : 58

Réponse 2 : 95

Réponse 3 : 124

1. Contexte général



La mutualisation de l'appel à projets "Insertion sociale, Psychosociale et Socio-professionnelle" et de l'appel à projets "Seine Saint Denis Compétences", porté par la DIEESS intervient dans le cadre de la nouvelle donne de l'insertion .

*Ces deux appels à projets deviennent l'Appel à Projet "**Seine Saint Denis Insertion et Compétences 2026 - 2027**".*

Pourquoi cette mutualisation ?

- Proposer une offre de formation et d'accompagnement unique comportant un volet formation, insertion, social et mobilités. Objectifs: la rendre plus claire et plus visible pour les prescripteurs et pour les bénéficiaires
- Harmoniser les calendriers et les rendre plus adaptés aux besoins des structures (démarrage début janvier vs avril pour "Seine-Saint-Denis Compétences")
- Mieux coordonner le suivi des financements entre la DIEESS et la DPAS
- Unifier à terme les modalités d'orientation (fiches d'orientation pour l'appel à projets "Insertion sociale, Psychosociale et Socio-professionnelle" et FRSA pour "Seine-Saint-Denis Compétences")
- Augmenter l'impact de nos actions en mutualisant nos moyens (budget global de 12 millions d'euros sur 2 ans)
- Sécuriser les conditions de financement pour les porteurs et pérenniser les actions

Conséquences sur les modalités



Ce qui change

- ☐ Un seul calendrier (Instruction pendant l'été pour des débuts d'actions en janvier de l'année suivante)
- Une seule et même offre pour les ALI et les circonscriptions de service social (CSS)
- ☐ Un appel à projets sur 2 ans (avec renouvellement) au lieu d'une année pour les associations répondant à l'appel à projets "Insertion sociale, Psychosociale et Socio-professionnelle"
- ☐ Des conditions de financement plus favorables (acompte de 80% au démarrage de l'action) pour les organismes de Seine-Saint Denis compétences.
- ☐ En 2027 : une seule modalité d'orientation
- ☐ Penser le parcours pour le rendre plus fluide et faciliter les suites de parcours (ex : volet 1 vers 3 ou inversement)



Ce qui ne change pas

- ☐ Les budgets dédiés ne sont pas impactés par la mutualisation
- ☐ Ouverture à des publics en insertion non-ARSA pour une part de l'offre
- ☐ L'attention portée au travail en réseau avec les ALI et les circonscriptions de service social (CSS)
- ☐ Un référent unique au département par projet financé



2. Publics visés

Volets 1 et 2

Public prioritaire : allocataires du RSA (ARSA)

Autres publics en insertion (jusqu'à 25 %)

Volet 3

• **Public prioritaire orienté par les services du département:**

- Les allocataires du RSA orientés par les Agences Locales de l'Insertion (ALI) et les Circonscriptions de Service Sociale (CSS).
- Les usagers des CSS quels que soient leurs statuts.
- Les jeunes protégés par l'ASE (16-21 ans) si cohérence avec le projet
- Les allocataires du RSA fréquentant les structures lauréates

Volet 4

Allocataires du RSA et jeunes protégés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département, lorsqu'ils ne peuvent pas bénéficier de l'offre de formation au permis de conduire de droit commun régionale.

4 volets pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire et aux besoins récurrents des allocataires du RSA et des personnes les plus fragiles.



Volet 1

Une démarche reposant sur des filières de métiers afin de favoriser la montée en compétence et la sécurisation des parcours devant mener à l'emploi, notamment grâce aux liens des partenaires avec les entreprises.



Volet 2

Des actions d'accompagnement généraliste et de développement des compétences comprenant les formations linguistiques.



Volet 3

Des actions d'accompagnement, individuel ou collectif, des actions de sociolinguistiques permettant de renforcer l'estime de soi et du bien-être, de favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne, citoyenne, sportive et culturelle, de faciliter l'accès aux droits sociaux, de lever les freins annexes au retour à l'emploi et à l'insertion et de contribuer à la redynamisation en vue d'une insertion socio-professionnelle.



Volet 4

Des actions permettant de lutter contre l'enclavement de certains des territoires de Seine-Saint-Denis et d'améliorer la mobilité géographique des allocataires du RSA du territoire.



3. Volet 1 – Filières d'emploi



Descriptifs des actions

- ☐ Formations qualifiantes, prépa concours, découverte métiers dans les filières en tension, cours de français à visée professionnelle
- ☐ Des projets de courtes durées (bilan, visite d'entreprises, périodes d'immersion...) concernant la validation et la confirmation de projets professionnels pourront également être proposés.
- ☐ Lien fort avec les employeurs, stages possibles, diplômes et certifications visés



3. Volet 1 – Filières d'emploi

Filières prioritaires en tension :

- Les métiers de l'humain (accompagnement à la perte d'autonomie, petite enfance),
- Les métiers de la construction,
- Les métiers de la transition écologique,
- Les métiers de l'Hôtellerie/Restauration,
- Les métiers du Transport & logistique, Aérien et Aéroportuaire

Autres métiers en tension, filières non prioritaires :

- Numérique
- Métiers de l'industrie
- Sécurité
- Fonctions de support à l'entreprise
- Couture
- Propreté
- Métiers de l'artisanat, etc.



3. Volet 1 – Filières d'emploi



Objectifs des actions du volet 1:

- Faciliter les retours à l'emploi des allocataires RSA via une meilleure articulation avec les entreprises
- Valoriser les métiers et renforcer l'attractivité de ces filières
- Favoriser les parcours sécurisés, qualifiants, en lien avec les besoins du territoire
- Créer un écosystème d'acteurs autour des filières en tension



4. Volet 2 – Compétences de base & accompagnement vers l'emploi



Descriptifs des actions

- Apprentissage du français (rythme semi-intensif à intensif pour permettre la progression avec présentation à certification en fin de parcours), inclusion numérique, accompagnement à la recherche d'emploi
- Approche modulaire, parcours individualisés
- Intervenant en synergie et en complément des services référents du parcours d'accompagnement
- Stages possibles, certifications visées

4. Volet 2 – Compétences de base & accompagnement vers l'emploi



Objectifs des actions du volet 2

- Renforcer les compétences clés (français, numérique, savoir-être) nécessaires à l'insertion
- Permettre la définition et la validation d'un projet professionnel
- Favoriser l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante
- Outiller les bénéficiaires pour qu'ils gagnent en autonomie et confiance



4. Volet 3 – Redynamisation et renforcement de l'insertion sociale, socio-professionnelle et psychosociale

Présentation des spécificités du volet 3

Le Service social départemental qu'est-ce que c'est :

- 23 Circonscriptions de Service Social sur 33 sites
- Des équipes pluridisciplinaires : TS, agents admin, écrivains, CISP, CN et cadres.
- Accueil inconditionnel et un accompagnement social généraliste et global, basé sur la relation de confiance avec l'utilisateur et son pouvoir d'agir : budget, hébergement logement, santé, insertion socio-pro, protection de l'enfance, lutte contre les VFF, handicap, autonomie.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Démontrant de leur capacité à communiquer avec les professionnels des CSS et ALI,
- Accueillir les personnes orientées par les CSS et les ALI ainsi que dans une moindre mesure par les acteurs de l'insertion de manière générale,
- Transmettre un bilan recensant tout élément, qualitatif et quantitatif, susceptible d'indiquer l'impact de l'action : assiduité/abandon, présence, participation, compétences transversales développées ou acquises, situation plus favorable (ouverture de droit mieux être /bien être...).

4. Volet 3 –

Focus publics visés pour le volet 3

15051
allocataires
référéncés SSD



62% > 55ans



59% femmes

Cet appel à projet vise les séquano-dionysiennes et séquano-dionysiens, dans l'ordre de priorité suivant :

- les Allocataires du RSA (ARSA) en référence Service Social ou en Agences Locales d'Insertion (ALI),
- tous les usagers des Circonscriptions de Service Social (CSS),
- les personnes en parcours d'insertion, les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de vulnérabilité.
- Les publics particuliers :
 - les allocataires du RSA de plus de 60 ans,
 - les femmes victimes de violences,
 - les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ou leurs aidants,
 - les familles monoparentales,
 - les parents d'enfants en situation de handicap,
 - les personnes manifestant d'un état de santé entravant leur employabilité,
 - les personnes domiciliées ou en errance,
 - les gens du voyage,
 - les primo-arrivants.



5. Volet 3 – Redynamisation et renforcement de l'insertion sociale, socio-professionnelle et psychosociale



Objectifs des actions du volet 3

Faciliter l'insertion sociale, psychosociale, socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et viser le renforcement :

- ⑩ de l'estime de soi, de la confiance et du bien-être
- ⑩ du niveau de langue,
- ⑩ de la santé et de la santé mentale,
- ⑩ de l'autonomie dans la vie quotidienne,
- ⑩ de la citoyenneté,
- ⑩ de l'insertion par des activités sportives et culturelles
- ⑩ de la remobilisation dans la construction du parcours socio-professionnel.



6. Volet 4 – Levée des freins à l'emploi : Mobilité

Solidaire

Volet 4.1 : Financement du permis de conduire notamment par le développement d'auto-écoles sociales et développement d'une offre de service matérielle (location, achat, entretien de véhicules...)



Objectifs des actions du volet 4.1 :

- ☐ Obtenir le code de la route dans une démarche de remobilisation
- ☐ Obtenir le permis de conduire dans une démarche de consolidation du projet professionnel
- ☐ Développer une offre de service matérielle (location, achat, entretien de véhicules...)



6. Volet 4 – Levée des freins à l'emploi : Mobilité Solidaire

Volet 4.2 – Engager une démarche de mobilité durable

Objectifs des actions du volet 4.2 : sensibiliser et former les allocataires du RSA aux enjeux de la mobilité douce et durable et proposer des solutions de déplacement

- Accompagner les allocataires du RSA dans l'organisation de leurs trajets quotidiens et les possibilités multimodales (comparatif temps, délai, moyens.) et travailler sur les freins/craintes de se déplacer autrement qu'en voiture
- Informer les allocataires du RSA au sujet des dispositifs d'aides financières (prime covoiturage, aides à l'achat de vélo, micro-crédit social...)
- Développer une offre de mobilité douce et durable adaptée aux besoins des allocataires (vélo-écoles, location de vélos/ Mise à disposition de vélos ou trottinettes, auto-partage, co-voiturage)
- Permettre aux allocataires de se réapproprier et partager l'espace public notamment dans les transports en commun de jour et de nuit pour encourager la mobilité douce
- Permettre aux allocataires du RSA d'entretenir et réparer leurs vélos ou leurs trottinettes.

7. Structures éligibles



Les associations régies par la loi de 1901, fondations, établissements publics ;



Les structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) (agrément acquis lors du dépôt de la candidature), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC) ;



Les acteurs et établissements publics (pour exemple des entités portées par une mairie (centre social), une intercommunalité (bibliothèque), un CCAS (épicerie sociale...)).



8. Actions non-éligibles

- ✗ Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure ;
- ✗ Qui ne visent pas les habitant.es de la Seine-Saint-Denis ;
- ✗ Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus ;
- ✗ Pour les actions de formation, les structures qui n'auront pas déposé de certification QUALIOPi dans leur dossier de candidature (pour les actions de formation et les actions permis du volet 4)



9. Ce que le Département attend d'une action SSDIC

 Certification Qualiopi obligatoire (pour les actions de formations et les actions permis du volet 4)

 Des actions construites et évaluables

- Objectifs clairs, indicateurs suivis, taux de sorties mesurables
- Satisfaction des participant·es prise en compte
- Visites possibles par le Département

 Une pédagogie adaptée aux publics

- Modularité, individualisation, accompagnement renforcé
- Prise en compte des freins périphériques (mobilité, garde d'enfants...)

 Une offre complémentaire au droit commun

- Pas de doublon avec les formations Région ou France Travail
- Une réponse ciblée à des besoins identifiés localement

10. Critères de sélection

 Qualité pédagogique : clarté du contenu, outils adaptés aux publics cibles, progression cohérente

 Partenariats solides : ALI, CSS, FT, structures locales

 Capacité à recruter/accompagner : sourcing crédible, encadrement suffisant

 Suivi / bilan : indicateurs, traçabilité, taux de complétion visés

 Ancrage territorial : pour favoriser le rééquilibrage territorial, un financement du déploiement d'une structure au sein des EPT de PTE et GPGE peut être pris en charge (ex : location de locaux)

 Lien avec l'emploi (volet 1) : débouchés réels, certifications, partenariats entreprises

 Modularité / individualisation (volet 2 et 4) : adaptation aux profils éloignés de l'emploi

11. Modalités financières

Subvention de fonctionnement uniquement



Pour les actions en groupe (volet 1 et 2) :

- ☐ Un premier versement de 80 % du montant, 1 mois après le démarrage de l'action, sur remise d'un bilan des participant.es.
- ☐ Un deuxième versement de 20% du montant, 1 mois après la fin de l'action, sur remise d'un bilan final.



Pour les actions en entrées et sorties permanentes du volet 1,et 2 et 4 :

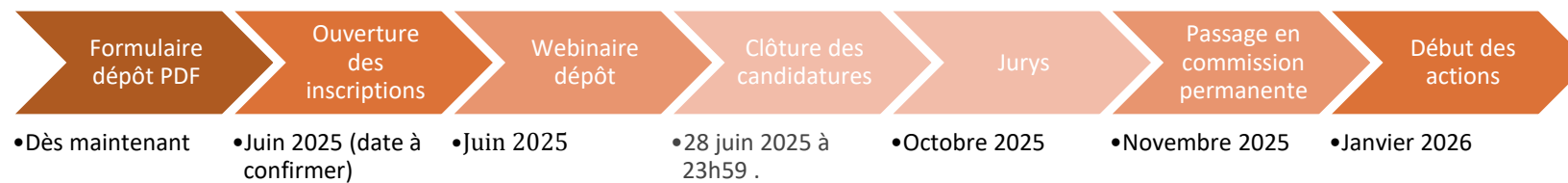
- ☐ Un premier versement de 50 % du montant, 1 mois après le démarrage de l'action, sur remise d'un bilan des participant.es.
- ☐ Un deuxième versement de 50 % du montant, 1 mois après la fin de l'action sur remise d'un bilan final.
- ☐ Solde sur bilan, proratisation possible
- ☐ <15k€ : versement unique
- ☐ ❌ Pas d'investissement financé (matériel, équipement...)

Pour le volet 3

- ☐ < 10 000€ : versement unique en début d'année.
- ☐ Pour les subventions supérieures à 10 000€ un premier versement constitué de 80% de la somme totale pour l'activité de l'année n. Un deuxième versement correspondant au solde de la subvention sera versé, dont le montant sera ajusté au regard de l'activité réalisée. Le versement du solde sera conditionné à la remise des bilans intermédiaires et annuels (dont bilan financier).



12. Calendrier



12. Contacts

Une question ?

Consultez la FAQ qui vous sera prochainement envoyée.

Si vous n'y trouvez pas de réponse, vous pouvez contacter les adresses suivantes :

→ Pour les actions relevant des volets 1,2 et 4 :

 emploi-formation@seinesaintdenis.fr

 Sgourion@seinesaintdenis.fr

→ Pour les actions relevant du volet 3

 lbakech@seinesaintdenis.fr

Pour toute question liée au dépôt des actions ou des difficultés au sujet de la plateforme :

 guichetuniquesubventions@seinesaintdenis.fr



Merci!